



PROGRAMME « x Référent harcèlement moral / sexuel au travail »

OBJECTIFS : Identifier les situations de harcèlement, d'adopter une posture adaptée, de sensibiliser les équipes et de mettre en place un protocole d'alerte conforme au cadre réglementaire.

Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

CONTENU DE FORMATION

PUBLIC CONCERNE : Cadres dirigeants, DRH, RRH, cadres, chefs de service, membres du CSSCT/CSE, salarié désigné

PRE REQUIS : Aucun

DUREE : 1 jour(s) (1j = 7h)

DATE(S) & HORAIRES : A définir

LIEU : Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES :

INTRA : 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.

INTER : se référer aux dates sur le site web.

Personnes en situation de handicap : ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

EVALUATIONS ET VALIDATION :

QCM de positionnement Evaluation des acquis en fin de formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

1 minimum / 10 maximum

TARIF(S) JOUR HT :

INTER = 600€ / pers (La session inter-entreprises est maintenue sous réserve d'atteinte du nombre minimum de participants.)

INTRA = 1 750€

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques et résolutions de cas pratiques, réflexions de groupe, analyse de la Jurisprudence et de l'expérience des participants, support pédagogique de la formation. - PSH : Pour connaître les modalités d'accès pour les PSH, veuillez contacter notre référent handicap : badina@audit-prevention.com. - Vous pouvez également consulter notre livret d'accueil PSH sur notre site internet.

Module 1 : Le cadre juridique du harcèlement au travail

- Prendre connaissance des dernières évolutions (Loi du 03 août 2018 et Loi Santé au Travail du 2 août 2021)
- Les différentes formes de harcèlement: définitions et recommandations
- Le harcèlement sexuel : les définitions du code du Travail et du Code Pénal
- Les différentes obligations de l'employeur (obligation générale de sécurité)
- Le rôle et les actions possibles du CSE, de l'inspecteur du travail et du médecin du travail
- Le droit d'alerte et de retrait
- Les sanctions possibles : pénales et civiles pour le harceleur et pour l'employeur
- L'action devant le Pôle Social du Tribunal judiciaire : faute inexcusable de l'employeur

Module 2 : La prévention du harcèlement en entreprise

- Repérer les situations à risque, distinguer ce qui relève de la pratique managériale, du harcèlement, de la discrimination
- Le harcèlement moral : périmètre et distinction entre les éléments constitutifs du harcèlement moral
- La discrimination : définition et champ d'application
- Repérer les fausses victimes et les faux coupables
- Identifier les profils des victimes
- Les types, techniques et défense des harceleurs

Module 3 : Comment agir en cas de harcèlement moral ou sexuel

- Réaliser la mise en œuvre d'une enquête interne par l'employeur
- Mener un entretien avec la victime / les témoins (témoin simple/victime par ricochet)
- Conduire un entretien avec le harceleur réel ou supposé
- La procédure de médiation : techniques et pratique
- Propositions de méthodes, de techniques d'entretien et de plans d'actions
- Raisonnements partagés sur le traitement des conflits
- Prendre connaissance des sanctions envisageables (sanctions par l'employeur / par la justice)

Module 4 : Trouver et mettre en place des solutions

- Réaliser des actions sur le terrain, mettre en place une politique de prévention et améliorer la maîtrise managériale
- Améliorer le programme annuel de prévention des risques, le règlement intérieur, le DUERP
- Identifier les sanctions disciplinaires
- Mettre en place un plan d'action et des pistes de réflexion